

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2007

présenté par

M. Ruffin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Investir pour la France de 2030 »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	0
Valorisation de la recherche	0	0
Accélération de la modernisation des entreprises	0	0
Financement des investissements stratégiques	0	0
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	0	1
Investissement dans la filière textile (<i>ligne nouvelle</i>)	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Cet amendement d'appel encourage l'État à investir pour développer le textile français. Durant l'été 2021, le collectif « En Mode Climat » a signé une tribune demandant d'une part de réduire la production textile mondiale mais également de stopper toute forme de prime au vice. Le collectif explique :

« Quand nous relocalisons, nos vêtements deviennent bien plus chers que ceux fabriqués à bas coût à l'autre bout du monde. Quand nous sortons du cycle infernal des soldes et des promotions, les « prix cassés » attirent les clients ailleurs. Quand nous ralentissons le rythme de nos collections afin de moins pousser à la consommation, d'autres marques renouvellent les leurs toujours plus rapidement, nous prenant ainsi des parts de marché. C'est indéniable : il y a aujourd'hui un avantage économique à produire de manière irresponsable. Une « prime au vice » que nous dénonçons. »

L'État ne peut laisser aux seuls consommateurs « décider » de l'avenir de ce secteur. Ainsi, nous demandons que la puissance publique agisse en faveur de davantage de régulation et pour une relocalisation de l'industrie textile en France. Cet amendement d'appel propose donc le transfert à hauteur de 1 € en AE et CP, des crédits de l'action 02 « Aides à l'innovation bottom-up » du programme 425 « financement structurel des écosystèmes d'innovation » vers un nouveau programme nommé « Investissement dans la filière textile ».